

aussi des montants considérables d'actions dans la plupart des filatures de coton, des banques, des compagnies de tramways, de fait, dans toutes les compagnies établies dans la province. Il a également des sommes considérables placées dans Ontario et le Nord-Ouest.

Le Séminaire a une règle bien établie de ne faire aucun placement qui rapporte moins de 6 par cent. Il achète constamment des valeurs. Un de ses membres, qui ne fait pas autre chose que s'occuper des placements, est bien connu des habitués de la rue St. François-Xavier, et s'intéresse autant à la cote que les courtiers eux-mêmes.

Nous n'avons aucune objection à faire aux grandes richesses du Séminaire de St. Sulpice, et surtout au soin extrême qu'il apporte à ses placements. Nous avons toujours été convaincu que les actions du CANADA-REVUE n'auraient pas grande faveur auprès de ses financiers, le peu de certitude de dividendes nous excluant de leur centre d'opérations. Nous irons même plus loin que le *Star*, nous admettrons qu'il est modeste en fixant à 50 millions la fortune du Séminaire, elle doit être d'au moins deux fois cette somme. Elle ne peut que faire ressortir avec quelle désinvolture nous sommes traités par le Séminaire de St. Sulpice et avec quelle aisance il berne notre population.

Nous avons dans le No. 20 du CANADA-REVUE indiqué les obligations auxquelles est soumis le Séminaire pour remplir les conditions du don qui lui a été fait de l'Île de Montréal.

Ces obligations nous tenons à les répéter ici d'après l'ordonnance de 1840, acceptée des messieurs de St Sulpice :

Ils doivent faire et disposer des dits droits et titres, ou d'aucune partie d'iceux, pour et aux fins, intentions et objets suivants, c'est à savoir : la desserte de la paroisse de Montréal, la Mission du Lac des Deux Montagnes, pour l'instruction morale et religieuse des Indiens Algonquins et Iroquois, le soutien du petit Séminaire ou Collège de Montréal, le soutien des pauvres, des invalides et des orphelins, le soutien et le maintien convenable de la Corporation, de ses officiers et serviteurs, et le soutien de telles autres institutions religieuses de bienfaisance et d'éducation qui pourront être de temps à autre approuvées par le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur ou par la personne chargée de l'administration du gouvernement pour le temps d'alors, et pour nuls autres objets, fins ou intentions quelconques.

Or, le Séminaire possède au bas mot cinquante

millions, placés à 6 p.c., c'est-à-dire qui rapportent 3 millions par année.

Qu'on nous montre l'emploi de ces trois millions par année aux fins désignées.

Le Séminaire ne dépense pas un sou de son revenu pour les fins auxquelles il est tenu.

Et lorsqu'une université canadienne demande un malheureux subsidie, on le lui refuse. On promet d'abord \$75,000 en don, puis on transforme le don en prêt, et finalement le prêt s'évanouit aussi.

Ce n'est pas comme nous que M. Bayle supérieur du Séminaire, prétendait comprendre la mission des Sulpiciens lorsqu'il disait dans l'affaire des Indiens d'Oka :

Voici nos titres, disait-il ; ils sont si clairs que, par le traité de paix conclu entre les couronnes de France et d'Angleterre au moment de la cession du Canada en 1760, nos seigneuries ont été considérées comme des seigneuries particulières, et nous avons le privilège de les vendre et d'emporter en Europe le produit de ces ventes, de même que les autres seigneurs qui ne voulaient pas rester sous la domination anglaise. *Les messieurs de Saint-Sulpice n'ont cependant pas voulu abandonner la colonie au moment où le fruit de leurs sacrifices était le plus nécessaire.*

L'habile sulpicien cherchait ainsi à se tirer d'un mauvais pas, et omettait une page d'histoire où Garneau affirme que, loin d'avoir accepté ces prétentions, le gouvernement anglais les avait laissées en suspens et ne les avait *confirmées* qu'en 1840, en récompense du servilisme montré par l'institution et le clergé dans la rébellion de 1837-38, et cette confirmation contenait la clause ci-dessus mentionnée qui est obligatoire.

Mais comment se scandaliser de cette agglomération de richesses et de cet égoïsme formidale d'une corporation religieuse, lorsque les exemples abondent dans les cas individuels ?

Il y a un mois, mourait à St. Timothée un curé fameux, dont il a déjà été parlé dans le CANADA-REVUE, pour lequel il nourrissait une haine corse.

Le curé Brissette, arrivé il y a treize ans à St. Timothée sans un sou, a laissé une succession de vingt mille dollars en argent comptant, qui a été distribué, non pas aux paroissiens dont il avait arraché les derniers sous, non pas aux